

## Féminismes et islam

FEM300D groupe 10  
Institut de recherche et d'études féministes (IREF)  
Plan de cours\*

\*Ce plan de cours est provisoire ; des modifications pourraient y être apportées par la chargée de cours avant le début de la session ou après l'entente d'évaluation

### RESPONSABLE DU COURS

---

Chargée de cours Adresse courriel	Khaoula Zoghلامي <a href="mailto:zoghلامي.khaoula@uqam.ca">zoghلامي.khaoula@uqam.ca</a>
Auxiliaire d'enseignement Adresse courriel	à confirmer à confirmer
Espace cours Moodle	<a href="http://www.moodle.uqam.ca">http://www.moodle.uqam.ca</a> FEM300D gr.10_604
Communication	Privilégiez le forum de partage sur Moodle pour vos questions afin que toutes et tous puissent voir les réponses. Pour des questions d'ordre personnel, utilisez mon adresse courriel.

### GROUPE ET HORAIRE DU COURS

---

Session :	Été 2020
Groupe :	10
Horaire des séances se déroulant en mode synchrone dans Zoom :	Lundi de 9h30 à 12h30 Mercredi 9h30 à 12h30
Dates	10 mai au 30 juin
Informations pour vous connecter à Zoom :	Dans Moodle

### DESCRIPTION DU COURS

---

L'islam et le féminisme sont régulièrement construits comme des oxymores dans les discours publics au Québec et ailleurs en Occident. Cette mise en opposition renforce une

double invisibilisation : 1) celle des savoirs féministes et musulmans produits par des femmes musulmanes en Occident et dans des contextes majoritairement musulmans ; 2) celle de l'agentivité des femmes musulmanes et de leurs multiples luttes vers l'émancipation (passées et en cours) partout à travers le monde. C'est pour pallier cette double invisibilité que ce cours adoptera une approche intersectionnelle qui rend compte de la pluralité des perspectives et des savoirs de celles qui s'identifient comme femmes musulmanes ainsi que de la complexité de leurs expériences et de leurs vécus. Le cours est organisé en plusieurs blocs thématiques à travers lesquels sont privilégiés autant les savoirs expérientiels que les savoirs théoriques et conceptuels.

En partant de notre ancrage au Québec, nous débuterons par le bloc « L'Islam dans les yeux de l'Occident » à travers lequel nous explorerons comment l'imbrication du racisme, du colonialisme et de l'islamophobie façonne les discours sur les femmes musulmanes et imprègne de manière différenciée les vécus de celles-ci. Cette réflexion sera poursuivie de manière plus située lors du deuxième bloc « Voile(s) et laïcité(s) » où nous nous attarderons spécifiquement sur les controverses publiques des vingt dernières années opposant la visibilité des foulards des femmes musulmanes à la laïcité de l'état. Avec le troisième bloc « Décentrer le féminisme » nous nous pencherons sur des théorisations et des pratiques alternatives du féminisme qui le sortent du cadre hégémonique occidental-centré. Une séance sera ensuite destinée aux « Féminismes islamiques » afin d'approfondir l'articulation entre féminisme et Islam depuis des perspectives ancrées dans les sciences religieuses développées par des théologiennes musulmanes. Enfin, une dernière séance portera sur les « Solidarités et alliances féministes » pour discuter des meilleures stratégies de lutte aux côtés des femmes musulmanes et des perspectives de solidarité pour un mouvement féministe pour toutes les femmes.

Tout au long de la session, nous accueillerons plusieurs conférencières invitées qui nous parleront de leurs expériences, leurs recherches et leur militantisme. De plus, le cours accueillera deux événements ouverts au public. Le premier événement est en collaboration avec la librairie féministe l'Euguélonne pour un lancement québécois du livre « Genre et Féminismes au Moyen-Orient et Maghreb » avec la présence des autrices, Abir Kréfa et Amélie LeRenard. Le deuxième événement est un panel de discussion intitulé « Sexualités non normatives et Islam » qui sera l'occasion de porter notre regard sur les expériences des minorités sexuelles et de genre musulmanes ainsi que sur la façon dont celles-ci sont prises en étau entre les discours islamophobes et homonationalistes, d'un côté, et les discours religieux hétérosexistes et transphobes, de l'autre côté.

## **OBJECTIFS DU COURS**

---

Ce cours permettra aux étudiantes et étudiants :

- d'apprendre les concepts clés liés à l'islam afin d'en faire un usage critique dans leurs discours et pratiques ;
- de faire dialoguer des savoirs féministes critiques inspirés des pensées postcoloniales, décoloniales et de la théologie de la libération musulmane ;

- de s'initier aux travaux des chercheuses féministes musulmanes dans les champs religieux, social et politique ;
- de développer une pensée critique vis-à-vis des discours sur les personnes musulmanes en général, et des femmes musulmanes en particulier, dans les différentes sphères de la société ;
- d'examiner l'intersection des luttes contre de multiples axes d'oppressions que mènent les femmes musulmanes en contexte de minorisation.

## FORMULES PÉDAGOGIQUES

---

Les formules pédagogiques incluent : des lectures préparatoires, des exposés magistraux qui se dérouleront parfois en mode synchrone par Zoom et parfois en mode asynchrone par une capsule vidéo disponible dans Moodle, des ateliers à réaliser en sous-groupes (synchrone), des présentations de conférencières invitées (synchrone) et des conférences publiques (synchrone). Au début de la session, j'alternerai - dans la mesure du possible, mais pas toujours - entre les séances théoriques (majoritairement asynchrone) et les séances d'ateliers (toujours synchrones) où le contenu théorique sera discuté et consolidé à travers des exercices pratiques et des discussions en sous-groupes. Les séances d'ateliers synchrones ne seront pas enregistrées.

La nature du cours requiert que chaque étudiante et étudiant participe activement à toutes les activités d'enseignement/apprentissage. La responsabilité de la présence lors des séances en synchrone sur Zoom relève de l'étudiant-e. C'est pourquoi l'étudiant-e absent-e devra s'attendre à un refus de cours individuels pour combler les explications manquées. De plus, le contenu prévu des cours pourrait être modifié durant la session en fonction des besoins des étudiantes et étudiants.

Il est attendu que les étudiantes et étudiants : 1) soient disponibles chaque lundi et mercredi de 9h30 à 12h30 lors des séances qui se déroulent de manière synchrone, et 2) visionnent les capsules vidéo théoriques et consultent la documentation obligatoire (textes, balados et documentaires) préférentiellement avant les séances d'atelier afin de participer aux échanges en classe.

## MATÉRIEL OBLIGATOIRE

---

- **\*\*\*Ouvrage fortement recommandé\*\*\*** : Kréfa, Abir et Le Renard Amélie (2020). Genre et féminismes au Moyen-Orient et au Maghreb. Paris: Éditions Amsterdam. L'ouvrage est disponible à la librairie L'Euguélonne et il est possible de le commander en ligne. Il est en quantités limitées, il faut donc le commander rapidement.
- Ce cours est soutenu par Moodle. Cette plateforme permet l'accès à : agenda, notes de cours, lectures obligatoires, consignes des travaux, et autres documents. De plus, l'utilisation du forum dans Moodle est privilégiée pour me poser des questions (en dehors des heures du cours) ou bien pour échanger avec vos collègues.

## CALENDRIER ET CONTENU DU COURS

Date	Contenu
<p><b>Séance 1</b> <b>Lundi 10 mai</b></p> <p>En mode synchrone</p>	<p style="text-align: center;"><b>INTRODUCTION AU COURS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ Les attentes vis-à-vis du cours</li><li>❖ Présentation du plan de cours</li></ul> <p><i>Lecture obligatoire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ hooks, bell. (2018). Pour une pédagogie du conflit. Dans Altamimi, M., Dor, T. et Guénif-Souilamas, N. (dir), <i>Rencontres radicales : pour des dialogues féministes décoloniaux</i> (pp. 23-27). Paris: Éditions Cambourakis</li></ul>
<p><b>Séance 2</b> <b>Mercredi 12 mai</b></p> <p>En mode synchrone</p>	<p style="text-align: center;"><b>INTRODUCTION À L'ISLAM</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ Qu'est-ce que l'islam? Survol des notions clés</li><li>❖ Bref historique de la présence musulmane en Amérique du Nord</li><li>❖ Entente d'évaluation</li></ul>
<p><b>Séance 3</b> <b>Lundi 17 mai</b></p> <p>En mode asynchrone</p>	<p style="text-align: center;"><b>BLOC 1 : PARTIE 1</b> <b>L'ISLAM DANS LES YEUX DE L'OCCIDENT</b></p> <p><i>Lectures obligatoires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ Mazouz, Sarah. (2020). Race (pp.40-61). Paris: Éditions Anamosa</li><li>❖ Razack, Sherene. (2011). La chasse aux musulmans : Évincer les musulmans de l'espace politique. Lux Éditeur (p. 23 à 46)</li><li>❖ Hage, Ghassan. (2017). Le loup et le musulman. New York: Wildproject (p. 25 à 49)</li></ul>

<p><b>Séance 4</b> <b>Mercredi 19 mai</b></p> <p>En mode synchrone</p>	<p style="text-align: center;"><b>BLOC I : PARTIE 2</b> <b>L'ISLAM DANS LES YEUX DE L'OCCIDENT</b></p> <p><b><u>ATELIER #1 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Exercices pratiques autour de la théorie vue à la séance 3</li> </ul> <p><i>Documentation obligatoire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Balado: Mercurio, Stéphane (3 janvier 2021) « Je me suis fait la guerre», ou comment être un « bon arabe», Émission L'EXPÉRIENCE, France Culture</li> </ul>
<p><b>Lundi 24 mai</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CONGÉ</b></p>
<p><b>Séance 5</b> <b>Mercredi 26 mai</b></p> <p>En mode asynchrone</p>	<p style="text-align: center;"><b>BLOC II : PARTIE 1</b> <b>VOILE(S) ET LAICITÉ(S)</b></p> <p><i>Lecture obligatoire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Abdelmolaei, Shirin, Hoodfar, Homa, et Kerbiriou, Anne-Hélène. (2018). Porter son identité à l'ère de la mondialisation : Politiques du voile et de la mode en contextes musulman et occidental. <i>Anthropologie et Sociétés</i>, 42(1), 81.</li> </ul>
<p><b>Séance 6</b> <b>Lundi 31 mai</b></p> <p>En mode synchrone</p>	<p style="text-align: center;"><b>BLOC II : PARTIE 2</b> <b>VOILE(S) ET LAICITÉ(S)</b></p> <p style="text-align: center;">*** Conférencière invitée : Maître Nour Farhat, avocate ***</p> <p><b><u>ATELIER #2:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Exercices pratiques autour de la théorie vue à la séance 5</li> </ul> <p><i>Lectures obligatoires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Al-Saji, Alia (2008). Voiles racialisés : la femme musulmane dans les imaginaires occidentaux, <i>Les ateliers de l'éthique</i>, 3(2), p.39-55</li> <li>❖ Abu-Lughod, Lila. (2006). La femme musulmane. Le pouvoir des images et le danger de la pitié (traduit du danois par Charlotte Nordmann.).</li> </ul>

<p><b>Séance 7</b> <b>Mercredi 2 juin</b></p> <p>En mode asynchrone</p>	<p style="text-align: center;"><b>BLOC III : PARTIE 1</b> <b>DÉCENTRER LE FÉMINISME</b></p> <p><i>Lectures et documentation obligatoires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Ali, Zahra (2012). Décoloniser et renouveler le féminisme. Dans Ali, Zahra (dir). Féminismes islamiques (p.219-26). Paris : Éditions La Fabrique</li> <li>❖ Benhadjoudja, Leila (2015). De la recherche sur les féminismes musulmans : enjeux de racisation et de positionnement. Dans Hamrouni, Naïma et Maillé Chantal (dir), Le sujet du féminisme est-il blanc? Femmes racisées et recherche féministe (41-56). Montréal : Les éditions du remue-ménage.</li> <li>❖ Balado : Pourquoi <i>tu cries</i> ? Entretien avec Leïla Benhadjoudja - Sociologie du racisme et féminisme post-colonial, Approches Cultures et Territoires</li> </ul>
<p><b>Séance 8</b> <b>Lundi 7 juin</b></p> <p>En mode synchrone</p>	<p style="text-align: center;"><b>BLOC III : PARTIE 2</b> <b>DÉCENTRER LE FÉMINISME</b></p> <p>*** Conférencière invitée : Diahara Traoré, docteure en sociologie et autrice du livre « Des musulmanes ouest-africaines au Québec : entre subversion et conformité », 2019, Presses de l'Université de Montréal ***</p> <p><b><u>ATELIER #3:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Exercices de consolidation et discussions en groupe autour de la théorie vue à la séance 7</li> </ul> <p><i>Lectures obligatoires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Kréfa, Abir et Le Renard Amélie (2020). Genre et féminismes au Moyen-Orient et au Maghreb (Introduction et chapitre 1, p.9 à 49) Paris: Éditions Amsterdam</li> <li>❖ Traoré, Diahara (2015). Évolution de l'identité religieuse de femmes ouest-africaines au Québec au prisme de l'expérience migratoire. <i>Revue européenne des migrations internationales</i>, 31(vol. 31-n°3 et 4), 253-273.</li> </ul>

<p><b>Séance 9</b> <b>Mercredi 9 juin</b></p> <p>En mode synchrone/asynchrone</p>	<p style="text-align: center;"><b>FÉMINISME(S) ISLAMIQUE(S)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Repenser l’articulation entre islam et féminisme depuis les perspectives de théologues musulmanes</li> </ul> <p><i>Lectures et documentation obligatoires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Barlas, Asma (2012) Entre refus de l’essentialisme et réforme radicale de la pensée musulmane. Dans Ali, Zahra (dir.), <i>Féminismes islamiques</i> (55-70). Paris : Éditions de la Fabrique</li> <li>❖ Kréfa, Abir et Le Renard Amélie (2020). <i>Genre et féminismes au Moyen-Orient et au Maghreb</i> (chapitre 2, p.51 à 84). Paris: Éditions Amsterdam</li> <li>❖ Entrevue: Lamrabet, Asmaa (2018). Grande entrevue avec Asma Lamrabet par Alain Crevier, <i>Émission Second Regard</i>. <a href="https://ici.radio-canada.ca/tele/Second-regard/site/episodes/417913/asma-lamrabet-feministe">https://ici.radio-canada.ca/tele/Second-regard/site/episodes/417913/asma-lamrabet-feministe</a></li> <li>❖ Documentaire: Nawaz, Zarqa (2005). Une femme dans la mosquée.</li> </ul>
<p><b>Séance 10</b> <b>Lundi 14 juin</b></p> <p>En mode synchrone</p>	<p style="text-align: center;"><b>Évènement public</b> <b>Visioconférence en collaboration avec la Librairie l’Euguélonne</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Lancement-discussion de l’ouvrage :</b> <b>Genre et Féminismes au Moyen-Orient et au Maghreb</b></p> <p>***<i>Lecture fortement recommandée</i>***</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Kréfa, Abir et Le Renard Amélie (2020). <i>Genre et féminismes au Moyen-Orient et au Maghreb</i> (chapitres 3, 4, 5 et Conclusion: p.85 à 159). Paris: Éditions Amsterdam</li> </ul>
<p><b>Séance 11</b> <b>Mercredi 16 juin</b></p> <p>En mode synchrone</p>	<p style="text-align: center;"><b>Évènement public</b> <b>Wébinaire en collaboration avec l’IREF</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Panel de discussion :</b></p> <p style="text-align: center;">« Sexualités et identités de genre non-normatives, transidentité et islamité » (titre provisoire)</p>

	<p><i>Lectures obligatoires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Bouqentar, Lamiae. (2019). Migration musulmane <i>queer</i> : La double injonction de l'homonationalisme et de l'hétérosexisme. <i>Minorités lisibles</i>, 3(1)</li> <li>❖ Azadi, Bahar (2020). S'appropriier son genre entre pathologie et résistance. La transidentité après la Révolution islamique en Iran. <i>Les cahiers du CEDREF</i>, 24, p.221-241</li> </ul>
<p><b>Séance 12</b> <b>Lundi 21 juin</b></p> <p>En mode synchrone</p>	<p><b><u>ATELIER #4 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Exercices de consolidation et discussions en groupe autour des séances 9, 10 et 11</li> </ul>
<p><b>Séance 13</b> <b>Mercredi 23 juin</b></p> <p>En mode synchrone</p>	<p style="text-align: center;"><b>SOLIDARITÉS ET ALLIANCES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Table ronde avec des conférencières invitées (noms à confirmer)</li> </ul> <p><i>Documentation obligatoire:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ hooks, bell. (2018). Ce qui se passe quand les Blanc.he.s changent. Dans Altamimi, Manal, Dor, Tal et Guénif-Souilamas, Nacira (dir), <i>Rencontres radicales : pour des dialogues féministes décoloniaux</i> (pp. 147-164). Paris: Éditions Cambourakis</li> <li>❖ Balado: Kiffe ta race, épisode #13, comment être un.e bon.ne allié.e, Binge Audio</li> </ul>
<p><b>Séance 14</b> <b>Lundi 28 juin</b></p> <p>En mode synchrone</p>	<p><b><u>ATELIER #5 (facultatif):</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Synthèse du cours et retour sur la session</li> </ul>
<p><b>Séance 15</b> <b>Mercredi 30 juin</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Fin de la session et remise des derniers travaux</b></p>



## DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANTE :

---

- ❖ Lorsque la séance se déroule en asynchrone, je serai disponible pour répondre à vos questions à la troisième heure du cours, soit de 11h30 à 12h30. Il suffit de me contacter par courriel quelques minutes avant afin de m'en informer et je me connecterai sur le lien Zoom habituel du cours (voir dans Moodle).
- ❖ En dehors de l'horaire du cours, je suis disponible lundi de 13h à 14h et mercredi de 13h à 14h, sur rendez-vous seulement. Veuillez m'écrire par courriel en m'accordant un délai de réponse de 48 heures.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

---

### Description des modalités d'évaluation :

Toutes les consignes détaillées et les critères d'évaluation sont disponibles sur Moodle. En voici néanmoins une synthèse :

Analyse critique de capsules audiovisuelles : vous devez remettre une analyse critique de deux capsules audio-visuelles de votre choix (balado ou documentaire) parmi la liste proposée (voir le document de consignes) d'environ 5-6 pages interligne double. Cette analyse doit comporter un court résumé de chaque capsule ainsi que sa mise en dialogue avec les notions du cours (capsules théoriques ou lectures). L'analyse critique est à remettre **au plus tard le 28 juin à 9h30** sur Moodle. \*\*\*Veuillez noter qu'il est possible de remettre les analyses des deux capsules séparément durant la session. Chaque document sera de 2-3 pages interligne double et comptera pour 10% de la note\*\*\*. Je vous invite à consulter le document de consignes pour les détails.

Compte rendu critique thématique : vous devez remettre un compte rendu critique d'un des 4 blocs thématiques du cours – (1) L'islam sous les yeux de l'Occident, (2) Voile(s) et laïcité(s), (3) Décentrer le féminisme, et (4) Féminisme(s) et islamique(s). Votre compte rendu doit comporter une courte synthèse de chacun des textes ainsi que leur mise en dialogue. Ce compte rendu critique est à remettre **au plus tard le 20 juin 2021 à 17h** sur Moodle. Veuillez consulter le document de consignes pour les détails.

Journal intellectuel réflexif : vous devez tenir un journal intellectuel de façon progressive au courant de la session. Ce journal témoignera de votre cheminement personnel dans ce cours et de votre *expérience* du cours – la matière enseignée et les discussions. Le journal de bord doit contenir huit (8) sections chacune de 1-2 pages (interligne double) et qui portent sur les séances, blocs et événements de votre choix. Ce journal est à remettre **au plus tard le 30 juin à 17h** sur Moodle. \*\*\*Veuillez noter qu'il est possible de remettre le journal intellectuel en deux parties comportant chacune 4 sections : la première avant le 2 juin et la deuxième avant le 30 juin. \*\*\* Je vous invite à consulter le document de consignes pour les détails.

	<b>ÉCHÉANCE ET MODALITÉ DE REMISE</b>	<b>PONDÉRATION</b>
<b>Analyse critique de deux capsules (balado ou documentaire)</b>	<b>Avant</b> lundi 28 juin à 17h (Moodle) ***possibilité de le rendre en deux parties 10% chacune séparément durant la session***	20%
<b>Compte-rendu critique thématique</b>	<b>Avant</b> 20 juin 2021 à 17h (Moodle)	40%
<b>Journal intellectuel réflexif</b>	<b>Avant</b> 30 juin 2021 à minuit (Moodle) ***possibilité de le rendre en deux parties, 20% chacune, la première avant le 2 juin***	40 %

### Communication des résultats :

Les travaux remis en milieu de la session seront corrigés dans un délai de 15 jours et les résultats seront disponibles sur l'application RÉSULTATS :

<https://www.apps.uqam.ca/application/Resultats/>

### Barème de notation

A +	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-	D+	D	E
90 – 100	85 – 90	80 – 85	77 – 80	73 – 77	70 – 73	67 – 70	63 – 67	60 – 63	57 – 60	55 – 57	0 – 55

### ENTENTE D'ÉVALUATION :

Une entente sera discutée et signée par l'enseignante et les étudiant-e-s du cours lors de la première semaine du cours.

Cette entente porte uniquement sur les aspects suivants :

- le nombre et les échéances des évaluations ;
- la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale du cours

Pour tout renseignement supplémentaire, il est possible de consulter le document suivant pour le premier cycle : Règlement 5 de l'UQAM, article 7.9

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT\\_NO\\_5.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT_NO_5.pdf)

## CONSIGNES POUR LA PARTICIPATION A UN COURS OU A UNE ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT EN LIGNE



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

## RESPECT DES DIFFÉRENTS POINTS DE VUE EN MILIEU UNIVERSITAIRE

Une résolution adoptée au Conseil de l'IREF en décembre 2018 s'adresse aux personnes en études féministes et rappelle que : « l'UQAM et notre Institut sont des lieux ouverts qui accueillent toutes les propositions et postures théoriques exprimées dans le respect des règles universitaires. Censurer des points de vue féministes quels qu'ils soient va à l'encontre du rôle des universités, qui est de participer aux échanges et aux chocs des

idées. Nous défendons le droit à la liberté académique des personnes enseignantes dès lors qu'elles agissent de manière responsable ».

### **Harcèlement psychologique – extrait de la politique 42 de l'UQÀM**

Le harcèlement psychologique consiste en une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et d'entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement psychologique si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

- Le harcèlement psychologique peut se manifester notamment par :
- de l'intimidation, des menaces, de la violence, du chantage ou de la coercition ;
- des insinuations répétées, des accusations sans fondement, des insultes ou des humiliations, des tentatives répétées d'exclusion ou d'isolement, des cris ou des hurlements ;
- des modifications systématiques aux conditions habituelles de travail ou d'études, ainsi que le sabotage des lieux ou des instruments de travail ou d'études ;
- de l'abus de pouvoir, dans une situation d'autorité, officielle ou non.

La politique contre le harcèlement psychologique repose sur les principes suivants :

- L'UQAM veille à ce qu'aucune forme de harcèlement psychologique ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source.
- L'UQAM privilégie la prévention pour contrer le harcèlement psychologique et favorise une démarche libre et volontaire de règlement des conflits entre les personnes concernées.
- L'UQAM voit à la mise en place de mécanismes permettant de traiter avec diligence les situations de harcèlement psychologique et s'appuyant sur des principes d'équité, notamment le droit d'être entendu, d'être traité avec impartialité et d'être accompagné d'une personne de son choix.
- L'UQAM s'assure que toute personne se prévalant de la politique ne subisse aucun préjudice ni aucune mesure de représailles. La bonne foi de toute personne plaignante est présumée. La politique ne doit pas être utilisée de manière abusive, ni avec l'intention de nuire ou d'induire en erreur.
- L'UQAM reconnaît le droit à la personne plaignante de poursuivre le processus de traitement d'une situation de harcèlement psychologique en vertu de la politique ou d'y mettre fin, à tout moment, de façon libre et volontaire.

Pour plus d'informations, veuillez lire le document de la politique disponible sur : [http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_42.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_42.pdf)

### **Harcèlement sexuel – Extrait de la politique 16 de l'UQÀM**

Selon la Politique 16 de l'UQAM, « Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré et consiste en une pression

indue exercée sur une personne, soit pour obtenir des faveurs sexuelles, soit pour ridiculiser ses caractéristiques sexuelles et qui a pour effet de compromettre son droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou son droit à la dignité. »

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
- Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
- Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
- Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
- Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
- Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
- Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
- Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

De plus, plusieurs des comportements identifiés par la Politique 16 peuvent être classés soit comme harcèlement soit comme agression selon l'intentionnalité et le contexte. Dans tous les cas, le harcèlement et les agressions s'insèrent dans des rapports de force et de domination et portent atteinte à l'intégrité physique et psychologique ainsi qu'à la sécurité de la personne.

Si vous êtes victime ou témoin d'actes qui semblent correspondre à ces définitions, voici certaines ressources à votre disposition :

- Politique no 16 : <http://www.instances.uqam.ca/reglements/titre.html>
- Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement de l'UQAM : <http://www.harcelement.uqam.ca/>
- Gouvernement du Québec : <http://www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca/fr/ressourcesaide/> Numéro d'urgence : 1-888-933-9007
- Trêve pour Elles : <http://trevepourelles.org/wp/> Tél. : 514-251-0323
- Regroupement des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) : <http://www.rqcalaics.qc.ca/> Tél. : 514-529-5252
- Mouvement contre le viol et l'inceste : <http://contreviol.wordpress.com/> Tél. : 514-278-9383
- Centre de solidarité lesbienne : <http://www.solidaritelesbienne.qc.ca/> Tél. : 514-526-2452

### **Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel**

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et

peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

**Pour plus d'information :**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

**Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)  
514 987-3185 Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.ugam.ca](http://r18.ugam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



## **Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap**

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>